

■ page 1 - Etablissement public foncier d'Etat : priorité logement ■ page 2 - Patrimoine archéologique : une découverte exceptionnelle ■ Energies renouvelables : un schéma régional concerté pour l'été 2010 ■ page 3 - Conventions Etat - Collectivités : 2,5 milliards d'euros investis en 2009 ■ page 4 - Risques naturels : l'Europe lutte contre les inondations ■ Innovation : pour tous et sur tout le territoire



Question à Gérard VALÈRE Directeur régional de l'Équipement

Dans la région, on ne connaît pas toujours le rôle de l'État dans le domaine du logement, notamment celui de la construction ?

C'est vrai, l'État joue un rôle discret... mais primordial !

Il impulse l'action, avec les collectivités, les organismes HLM, les acteurs publics et privés. Il pilote toutes les étapes, de l'évaluation des besoins en logements jusqu'au suivi des programmes...

L'État finance la majeure partie des aides à la construction. En Languedoc-Roussillon, cela représentera près de 635 M€ en 2009. Sans compter les aides aux personnes.

L'an passé, 3 000 logements sociaux ont été construits. Grâce au Plan de relance, le seuil des 4 000 devrait être dépassé en 2009. Ce sera un record.

Mais avant de construire, il faut maîtriser le foncier. L'État a créé, l'an passé, l'Etablissement public foncier Languedoc-Roussillon. Un an après, les perspectives sont prometteuses.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ETAT PRIORITÉ LOGEMENT

Créé par l'Etat en juin 2008, après concertation avec les collectivités territoriales, l'Etablissement public foncier Languedoc-Roussillon (EPFLR) réunira son conseil d'administration le 24 novembre prochain.

Dans une région à forte croissance démographique, qui connaît un retard important en matière de logement social, la principale mission de l'EPF est de constituer des réserves foncières pour la construction de logements. C'est une priorité de son programme pluriannuel 2009/2013, à laquelle il consacre 70 % de son budget.

Pour le compte de l'Etat et des collectivités, l'établissement régule également l'offre de foncier pour les zones économiques, les équipements publics et la prévention des risques naturels.

Après acquisition des terrains, l'EPF les stocke puis les cède aux collectivités et à leurs aménageurs, le plus souvent au prix de revient.

Pour fonctionner, l'établissement collecte une taxe spéciale d'équipement (15 M€). Il complète son budget en ayant recours à l'emprunt. A son démarrage, il a bénéficié d'une aide exceptionnelle de 1,8 M€ apportés par l'Etat et le Conseil régional.

Depuis sa création, plus d'une vingtaine de collectivités des cinq départements de la région ont déjà saisi l'EPF pour un portage foncier de près de 1 000 hectares. Cela représente un engagement financier de 30 M€.

Parmi les opérations en cours, des terrains pour la communauté d'agglomération de Nîmes, celle du bassin de Thau et Balaruc-les-Bains, la commune du Masegros en Lozère.

832 M€ Aides d'Etat au logement en Languedoc-Roussillon

- Aides directes : 41 M€ dont 21 M€ pour le logement locatif social
- Aides fiscales : 593 M€ dont 216 M€ de TVA à 5,5% pour l'amélioration du parc privé
- Aides aux personnes : 198 M€ d'APL (aide personnalisée au logement) et d'AL (allocation logement)

Contact EPF:
Marc Arnaud 04 99 54 91 10
marc.arnaud@epflr.fr



LA 18ÈME FÊTE DE LA SCIENCE PRÈS DE CHEZ VOUS

Du 16 au 22 novembre 2009, c'est l'occasion pour tous, et en s'amusant, de découvrir les sciences et les techniques d'aujourd'hui et demain.

Sous l'égide du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, associations, lycées, musées, chercheurs... tous se mobilisent pour faire partager la passion de la science.

Carcassonne, Perpignan, Béziers, mais aussi Molières-sur-Cèze et Olargues... plus de 100 manifestations sur le territoire régional.

Connaître la plus proche :
<http://www.fetedelascience-lr.fr/>

Organiser une manifestation en 2010 :
fetedelascience@connaissances.fr



NUMÉRIQUE ET SANTÉ UN LOGICIEL POUR RÉÉDUCER DES VICTIMES D'AVC

Le projet MoJOS («Moteur de Jeux Orienté Santé») propose des logiciels ludiques («serious gaming») participant à la rééducation des patients victimes d'accidents vasculaires cérébraux. Il prévoit d'autres applications médicales.

Cette première en France vient d'être primée par le Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Ses concepteurs ? Un groupement régional : les entreprises DIDACT et IDATE, associées à l'Université Montpellier I.

Sept emplois créés dès le lancement, une centaine prévue d'ici 3 à 5 ans. Investissement total : 2,25M€.

Contact IDATE :
Laurent Michaud 04 67 14 44 44
laurent.michaud@idate.org

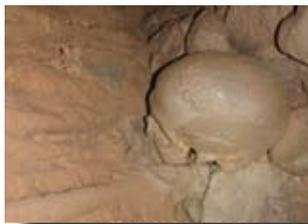
PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

UNE DÉCOUVERTE EXCEPTIONNELLE

À Blandas (Gard) l'entrée de la grotte avait été scellée par les premiers habitants du causse, il y a 5000 ans, à la fin du Néolithique. Elle a été redécouverte par des spéléologues en août dernier.

Dès les premiers signes, les inventeurs ont eu le bon réflexe : ils ont alerté la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) qui a organisé les fouilles en collaboration avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), la Fédération française de spéléologie, la mairie et de nombreux bénévoles.

Outre la mise au jour d'une stèle gravée obstruant la grotte, la galerie souterraine a révélé de nombreux vestiges : jarres de stockage



d'eau, murets de pierres, ossements humains, schémas sur les parois.

«*Cette découverte exceptionnelle est exemplaire : dès le début, tous les acteurs, privés et publics, ont œuvré de concert pour préserver le site*», se réjouit Henri Marchesi, Conservateur régional de l'archéologie.

A terme, l'objectif des services de l'Etat est de restituer ce patrimoine aux descendants des premiers caussenards et de le présenter au public. Pour l'heure, priorité à la sécurisation, à l'étude et la conservation.

Contact DRAC :
Henri Marchesi 04 67 02 32 71
henri.marchesi@culture.gouv.fr

Que faire en cas de découverte archéologique ?

S'abstenir de tout geste qui pourrait perturber les vestiges et effacer des éléments permettant leur compréhension. Prévenir immédiatement le maire. Il avertira le Service régional de l'archéologie à la DRAC.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

UN SCHÉMA RÉGIONAL CONCERTÉ POUR L'ÉTÉ 2010

23% d'énergies renouvelables consommées en 2020, c'est l'horizon fixé par la loi Grenelle 1, du 3 août 2009. Aujourd'hui la part est seulement de 6 % au niveau national. Des disparités fortes existent, selon les énergies et selon les régions (15% en Languedoc-Roussillon).

Après concertation, le préfet de région élaborera un schéma des énergies renouvelables d'ici l'été 2010. L'outil définira, par zone, des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Il permettra également aux collectivités et opérateurs d'appréhender les enjeux environnementaux de leurs projets.

Dans la région, le schéma priorisera l'éolien, le solaire photovoltaïque, l'hydroélectricité et la biomasse (combustion bois).

Pour l'éolien terrestre, filière la plus aboutie, les services de l'Etat et ceux du Conseil régional finalisent la base de la consultation qui aura lieu en fin d'année.

L'éolien maritime, en devenir dans la région, sera suivi par le préfet de façade maritime (PACA).

Une méthode adaptée sera également mise en œuvre pour les autres filières.

Contact DRIRE :
Philippe Fricou 04 67 13 39 18
philippe.fricou@industrie.gouv.fr

Tendances régionales :

- Poursuivre le développement et valoriser l'éolien terrestre
- Favoriser l'intégration du photovoltaïque au bâti qui a vocation, à terme, à devenir le mode de production dominant
- Pérenniser la filière hydroélectrique
- Organiser une filière biomasse



CRÉATION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

MARTINE Aoustin NOMMÉE PRÉFIGURATRICE

Madame Martine Aoustin a été nommée préfiguratrice de l'ARS Languedoc-Roussillon.

Médecin, elle était jusqu'alors responsable de la tarification des établissements au Ministère de la santé.

Sa mission est inédite : créer, dans le courant du 1er semestre 2010, le premier service public régional de santé unifié entre l'Etat et l'assurance maladie.

BÉZIERS OUVERTURE DU CENTRE PÉNITENTIAIRE

Comptant 810 places, réparties entre la maison d'arrêt et le centre de détention, le nouveau centre pénitentiaire sera opérationnel fin novembre.

Il offrira des conditions de travail améliorées au personnel et une meilleure prise en charges des personnes détenues.

L'ouverture sera accompagnée d'un renforcement des moyens de police et de gendarmerie sur la circonscription.

L'ancienne prison, qui jouxte la cathédrale, sera ultérieurement vendue.



Contact :
Bernard Huchet,
sous-préfet de Béziers
04 67 36 70 52
bernard.huchet@herault.pref.gouv.fr

LA RELANCE EST EN MARCHÉ EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

CONVENTIONS ETAT - COLLECTIVITÉS : 2,5 MILLIARDS D'EUROS INVESTIS EN 2009



C'est une mesure phare, peu connue du grand public : les conventions passées entre l'Etat et les collectivités territoriales, qui sont des investisseurs majeurs participant à l'effort national. En contrepartie d'un remboursement anticipé de la TVA déboursée, elles se sont engagées à augmenter leurs investissements 2009.

Dans la région, 781 d'entre elles ont conventionné avec l'Etat. Parmi elles : le Conseil régional qui a reçu 135 M€ et les cinq Conseils généraux (85,6 M€). 44% des communes ont également signé, des plus grandes au plus petites. La maire de Puechabon, 436 habitants, a signé la 500ème convention avec le Préfet de l'Hérault en mai dernier.

Au total, en 2009, ces collectivités investiront 2,5 Milliards euros. C'est 966 M€ de plus que la moyenne annuelle des quatre dernières années.

Il leur faut maintenant réaliser au plus vite les investissements prévus pour injecter de l'argent dans le circuit économique. C'est en ce moment que les entreprises en ont le plus besoin.



Visite par le Préfet Baland d'un chantier de voirie à Lunel

Depuis le 1er janvier 2009, la relance en Languedoc-Roussillon c'est :

Un effort sans précédent d'investissement et de soutien à l'économie

- 135 M€ d'investissements publics engagés
- 2,5 Milliards € d'investissements des 781 collectivités locales associées au FCTVA
- 2 600 logements sociaux et privés financés
- 14 500 véhicules ayant bénéficié de la prime à la casse

77 600 emplois aidés, créés ou sauvés

- 57 200 emplois aidés par l'Etat
- 12 000 salariés bénéficiant de mesures d'indemnisation d'activité partielle
- 4 700 personnes aidées à entrer dans la vie active
- 3 700 personnes aidées à reprendre un emploi

106,5 M€ de mesures de justice sociale apportées aux 638 000 foyers les plus fragiles :

- crédit d'impôt pour les foyers modestes,
- prime de solidarité active, aux primes pour les travailleurs précaires et les familles modestes,
- augmentation du minimum vieillesse et de l'allocation pour adulte handicapé

RISQUES NATURELS L'EUROPE SOUTIENT LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Premier risque naturel de la région, les inondations concernent 1 habitant sur 4 et 71% des communes de la région.

Depuis 100 ans, sept épisodes dramatiques ont marqué les mémoires, le dernier en 2003. Chaque fois, les pluies dépassent 40 cm/jour. Des vies humaines sont menacées. Les dégâts matériels peuvent être très importants.

L'Europe (30 M€), l'Etat (90 M€) et les collectivités sont unies pour limiter ce risque, grâce aux Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Ils répondent d'abord à un enjeu majeur : la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable, qui a trop souvent été négligée sous le poids de la pression foncière.

Ils permettent d'aménager les rivières, en créant des bassins de rétention, en sécurisant des digues, ou en restaurant des zones naturelles d'étalement des eaux.

Les PAPI participent aussi à la sensibilisation du public, à l'amélioration de la prévision et à la gestion des épisodes de crise.



Neuf programmes sont en cours. Ils concernent les bassins de l'Aude, des Gardons, du Gard Rhodanien, du Lez/Mosson, de l'Orb, du Tech, du Vidourle, du Vistre et de Nîmes.

Parmi les actions financées : le plan communal de sauvegarde au Boulou (Pyrénées-Orientales) ; le répartiteur de la Lironde, régulant le cours du Lez aux abords du centre de Lattes (Hérault) ; l'étude pour un bassin écrêteur de crues sur le bassin versant de Rec de Veyret (Aude).

Contacts DIREN :

Charlotte Parent 04 67 15 41 69

charlotte.parent@developpement-durable.gouv.fr



INNOVATION POUR TOUS ET SUR TOUS LES TERRITOIRES

L'innovation :

C'est ce qui permet de transformer une idée en produit, d'améliorer une production ou une façon de faire

En Languedoc-Roussillon, la taille des entreprises est inférieure à la moyenne nationale. Le tourisme et l'artisanat sont des activités motrices, mais ne parviennent pas toujours à s'adapter aux nouvelles demandes des clients. La recherche est bien placée, (agronomie, santé, TIC...) mais les entreprises ne profitent pas assez de cet atout.

Partant de ce constat, L'Europe, l'Etat et le Conseil régional ont consulté plus de 250 acteurs économiques issus de tous les horizons, garagiste ou chercheur, viticulteur ou dirigeant de grande entreprise.

Aujourd'hui l'ensemble les acteurs économiques sont concernés. On est loin de l'image d'un domaine réservé à quelques chercheurs ou limité à des entreprises « de pointe ».

Objectif : aider les entrepreneurs à s'engager dans des projets innovants, pour faire mieux, moins cher ou plus attrayant.

Parmi les premières actions mises en œuvre dans les prochains mois : encourager l'innovation pour tous, notamment dans le domaine des services, et sur tout le territoire régional.

Egalement : faire sortir l'innovation des laboratoires et la diffuser, en développant les connexions entre chercheurs et entrepreneurs.

Aussi : favoriser l'apport de capitaux pour les petites entreprises qui peinent à trouver des financeurs.

Contact DRIRE :

Sébastien Massart 04 67 69 70 48
sebastien.massart@direccte.gouv.fr

l'Europe en Languedoc-Roussillon : www.languedoc-roussillon.eu

Contact : Préfecture de région Languedoc-Roussillon
34 Place des Martyrs de la Résistance - 34000 Montpellier Tél. : 04 67 61 61 61

Directeur de publication : Jean-Christophe BOURSIN,
Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
Rédactrice en chef : Sandrine DEMOULIN

Crédits photo : DRE - DDE - Ministère de la Culture et de la Communication
- ARS - Ministère de la Justice

Nous écrire : communication@languedoc-roussillon.pref.gouv.fr

Retrouvez les lettres sur :

www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr